



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Pôle Administratifs des Installations Classées

Dossier suivi par : Colette CHARRIER

Ligne directe : 04.50.08.09.24

Courriel : ddpp-paic@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 27 janvier 2025

Le mercredi 06 novembre 2024 en Sous-Préfecture de Bonneville, de 15 h 00 à 17 h 00, Madame Céline MONTERO, adjointe à la chef de l'UID – DREAL des 2 Savoie, a présidé la réunion de la Commission Locale d'Information et de Suivi (CLIS) de la société SGL CARBON à Passy, Monsieur le sous-préfet étant absent excusé.

Etaient présents :

SGL CARBON

- Monsieur Pierre PRAICHEUX, Directeur de SGL CARBON, accompagné de
- Monsieur Sylvain COLLET, responsable Hygiène Sécurité Environnement de SGL CARBON.

Représentants des administrations concernées

- Madame Céline MONTERO, adjointe à la chef de l'UID – DREAL des 2 Savoie
- Monsieur Théo JOLY, Inspecteur de l'environnement, UID – DREAL, en charge du suivi de l'établissement SGL CARBON.
- Madame Colette CHARRIER Chef du Pôle Administratif des Installations Classées (PAIC), en charge du secrétariat de la Commission ;
- Mme Caroline LE CALLENNEC, Responsable de la cellule environnement extérieur, ARS

Représentants des Collectivités

- Monsieur Nicolas EVRARD, maire de Servoz
- Monsieur Maurice SADZOT, conseiller municipal mairie de PASSY
- Madame Carole WAGNER, conseillère municipale Les Houches

Représentants des associations de protection de l'environnement

- Madame Laurence PRELOT-MATHEY, médecin généraliste, FNE 74 et MEHVA
- Madame Annette BORDON, association citoyenne de Passy, ACP

Personnes qualifiées

- Madame Sabrina PONTET, cheffe de projet ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, association agréée de surveillance de la qualité de l'air.

Etaient absents et excusés

- Monsieur Rémy DARROUX – Sous-Préfet de Bonneville



- Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Vice-Président du Conseil Départemental 74 et Maire de Saint-Gervais-les-Bains
- Monsieur Serge REVENAZ, Maire de DOMANCY
- Monsieur Georges MORAND, Maire de SALLANCHES

Madame Céline MONTERO, UID – DREAL, ouvre la séance et demande à chaque participant de bien vouloir se présenter. En l'absence de déclaration liminaire, elle présente l'ordre du jour :

- Activité de l'établissement en 2023 et perspectives pour 2024
- Actions de l'administration - UiDDS - DREAL.
- Bilan de la surveillance des rejets atmosphériques et aqueux (y compris accidents / incidents)– SGL CARBON.
- Bilan de la surveillance environnementale – SGL CARBON (avec le concours des prestataires ayant contribué à cette surveillance en tant que de besoin).
- Questions diverses et échanges entre les participants.

1) Activité de l'établissement en 2023 et perspectives pour 2024 présentées par Monsieur Pierre PRAICHEUX, directeur SGL Carbon

(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)

Monsieur Pierre PRAICHEUX présente les activités 2023 et les perspectives pour 2024 du site SGL CARBON.

Il indique que le constat est très mitigé avec des perspectives 2023 très différentes de la réalité. Le carnet de commande est partiellement rempli notamment en lien avec la production de véhicules électriques très ralentie.

DISCUSSION :

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, questionne sur les véhicules hybrides et si les semi-conducteurs sont utilisés pour leur fabrication?

Monsieur Pierre PRAICHEUX lui indique que c'est majoritairement pour les véhicules 100 % électriques que le site est fournisseur.

2) Actions de l'administration sur le site SGL, présentation faite par Monsieur Théo JOLY, inspecteur UID DS DREAL (voir Power Point joint au compte-rendu)

Monsieur Théo JOLY, inspecteur UID – DREAL, présente les actions menées sur le plan de la protection de l'environnement.

Il indique que le cadre réglementaire a été formalisé avec l'arrêté de 26 janvier 2018. Un arrêté de mise en demeure a été signé en février 2024, pour demander le respect des normes sur deux fours, suite au contrôle inopiné non conforme en 2023 (poussières au four SM1 et SO2 pour le four Reidhammer). Les actions menées par SGL ont permis de revenir à une situation conforme.

Monsieur Théo JOLY ajoute que des inspections réalisées sur 2023 et 2024, durant les pics de gestion de la pollution, ont été mises en œuvre.

Il indique qu'une inspection sur la thématique de l'eau a également été réalisée en 2023, en lien avec la situation de sécheresse. Le plan de sobriété hydrique doit être complété avec les actions de réduction mises en œuvre.

Discussion :

Madame Laurence PRELOT-MATHEY s'interroge sur le contrôle inopiné qui a montré le dépassement de rejet sur le four SM1 et souhaite savoir si le four a continué de fonctionner ou s'il a été arrêté ?

Monsieur Pierre PRAICHEUX explique que les résultats du dépassement sont connus à posteriori dans un délai d'un mois et demi à 2 mois.

Madame Céline MONTERO ajoute que le prélèvement a été réalisé en septembre 2023 et que le laboratoire doit établir et transmettre son rapport. Ceci amène à un délai relativement long pour expliquer la prise tardive, en février 2024, de l'arrêté préfectoral de mise en demeure. Elle explique ce délai par la proposition de suite faite au préfet par la Dreal après réception du rapport du laboratoire, suivie d'une phase contradictoire réglementaire avant notification et mise à la signature de l'arrêté.

Monsieur Sylvain COLLET confirme que le four a continué de fonctionner pendant cette durée mais des mesures immédiates ont été prises par SGL dès réception du rapport du laboratoire, avant même la prise de l'arrêté de mise en demeure.

3) Bilan de la surveillance des rejets atmosphériques et aqueux (y compris accidents / incidents)- SGL CARBON,

(voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)

Monsieur Sylvain COLLET, présente les émissions atmosphériques sur 2023 et un bilan de rejet canalisé sur l'année. Il présente :

- les non-conformités sur le four SM1 dans le cadre de ces contrôles inopinés en 2023
- une amélioration réalisée sur l'installation le Solios pour le traitement des COV.

Dans un second temps, il présente le résultat de la surveillance environnement dans les quatre matrices suivies.

Il termine sa présentation avec le bilan du rejet aqueux sur 2023 et avec l'étude technico-économique initiée à l'été 2024 pour réduire les rejets.

Monsieur Sylvain COLLET conclut à une tendance à l'amélioration depuis quelques années et note la progression sur l'impact environnemental du site, surtout au niveau des rejets atmosphériques et des rejets aqueux. Les résultats sont attribuables à l'ensemble du personnel du site sensibilisé pour intervenir pour tout incident.

Il termine par le fait que certains contrôles pourraient être allégés pour se focaliser sur ce qui est important sur le site, maintenant que les intervenants de SGL CARBON ont une meilleure compréhension de l'impact environnemental sur le site de Passy.

Discussion :

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, questionne sur le benzo(a)pyrène avec les rejets atmosphériques qui étaient entre 2017 et 2020 de l'ordre de 200 à 300 grammes, puis en 2021 le composé a subi un net effondrement à 4 grammes, en 2022 il est passé à 8 grammes et enfin en 2023 il est remonté à 73 grammes. Est-ce lié à des activités différentes ?

Monsieur Sylvain COLLET, répond que le bilan annuel est constitué en multipliant les débits d'air par les concentrations obtenues lors des différents contrôles. Pour obtenir 73 grammes il faut mesurer au niveau des concentrations des installations, de l'ordre de 2 microgrammes, soit des concentrations inférieures au seuil autorisé. Les concentrations mesurées restent faibles, ce qui montre que le système de traitement des fumées fonctionne.

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, réitère sa question.

Monsieur Sylvain COLLET, indique qu'il y a dû avoir une mesure un peu moins bonne sur l'un des émissaires, ce qui mécaniquement a fait monter, par calcul, le flux rejeté. Il indique qu'il est difficile d'interpréter cette situation. Les mesures réalisées pendant trois heures chaque trimestre sont utilisées pour calculer des bilans annuels.

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, évoque les rejets dans l'eau et la présence d'aluminium (117 kg en 2022 et 743 kg en 2023)

Monsieur Sylvain COLLET, lui répond que dans les matières premières il n'y a pas de présence d'aluminium. SGL CARBON n'en génère pas dans son système de production. Il indique sa présence dans les eaux d'alimentation (eau de l'Arve mais pas dans celle de la Joux). La mesure est réalisée chaque trimestre sur un échantillon prélevé pendant 24 H.

Monsieur Sylvain COLLET, ajoute que la concentration est ramenée au débit qui transite par le site. De son point de vue, la mesure de l'aluminium dans le rejet n'est pas pertinente, car elle ne reflète pas l'activité du site. A contrario, dans les vingt polluants que SGL CARBON doit mesurer, le HAP est pertinent à étudier (aucune présence sur l'Arve et la Joux).

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, s'interroge sur le nettoyage du bassin de décantation.

Monsieur Sylvain COLLET, lui explique l'intervention d'une hydrocureuse en 2023 pour le nettoyage d'un demi bassin duquel il a été retiré 70 tonnes de boues qui sont parties en centre de traitement agréé représentant les boues collectées pendant trois années de fonctionnement. En revanche, cette année la méthode d'assèchement des boues a été utilisée. Les boues sont mises dans des bennes puis séchées spécifiquement, pour pouvoir évacuer des matériaux avec une siccité plus importante, avec moins de matière humide (non qualifiés de boue). L'entreprise a évacué 40 tonnes de produits de matières sèches en 2024. Cette solution technique avec assèchement apparaît plus favorable et sera conservée dans le futur. Le bassin fonctionne pour l'activité pour laquelle il a été créé.

Madame Céline MONTERO, se questionne sur la phase de nettoyage du bassin.

Monsieur Sylvain COLLET, lui répond qu'un demi-bassin a été fait en 2023 et l'autre cette année 2024.

Monsieur Sylvain COLLET, explique que l'entrée alimente les deux demi-bassins et qu'ils sont en parallèle. Aussi, fonctionner le temps du curage, avec un demi-bassin, n'altère pas le traitement.

Monsieur Maurice SADZOT, s'interroge pour savoir où vont ces boues séchées récupérées.

Monsieur Sylvain COLLET, lui répond que VEOLIA s'en est occupée pour les acheminer en incinérateur en 2023 et que cette année c'est un nouveau prestataire régional qui s'est occupé de l'enlèvement des boues.

Monsieur Nicolas EVRARD, demande des précisions à Monsieur Sylvain COLLET sur sa conclusion concernant les allègements en matière de rejets aqueux.

Monsieur Sylvain COLLET, fait référence à l'arrêté préfectoral de 2018 qui demande de faire des prélèvements quotidiens sur les rejets aqueux pour mesurer le HF. Il mentionne que cela n'est plus justifié. Avant l'installation du système de dépoussiérage de l'atelier de la graphitation, mis en place en 2018, il y avait des laveurs qui fonctionnaient par voie humide et qui entraînaient des rejets aqueux de HF. Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Monsieur Nicolas EVRARD partage l'analyse concernant le caractère désormais inapproprié de la surveillance du HF dans les eaux.

Monsieur Sylvain COLLET, ajoute que la mesure du HF représente près de 4 000 mesures réalisées chaque année. Il fait état de la période économique compliquée et attire l'attention sur les coûts induits.

Madame Céline MONTERO, indique à Monsieur Nicolas EVRARD, que le principe pour SGL CARBON est de solliciter une modification de son cadre réglementaire. Donc, cet allègement de la surveillance passe par un argumentaire destiné au Préfet pour expliquer la non pertinence de cette mesure du HF ; par contre il faudrait maintenir la surveillance dans l'air ambiant. Madame Céline MONTERO, parle techniquement de demande d'évolution du cadre réglementaire. Cette dernière sera instruite au niveau de la DREAL.

Monsieur Nicolas EVRARD, complète la discussion par le fait que les directives sur la qualité de l'air vont encore baisser les seuils et que des efforts sont encore à fournir.

Mme Caroline LE CALLENNEC, questionne sur le contrôle sanitaire et la qualité de l'eau de Joux utilisée pour alimenter en eau potable le site.

Monsieur Pierre PRAICHEUX, répond que l'eau de Joux est utilisée depuis 1906 pour alimenter le site en eau potable et en eau de refroidissement et enfin pour alimenter 80 maisons d'ayants-droits.

Depuis 1906, Pechiney, SGL CARBON et tous les autres établissements n'ont rien fait pour officialiser cette situation. Des discussions ont été engagées avec l'ARS pour régulariser la situation depuis 2023. Le bureau d'études BURGEAP est missionné par SGL pour constituer le dossier de demande d'autorisations d'utilisation de l'eau en tant que ressource d'eau potable, selon le code de la santé publique.

Mme Caroline LE CALLENNEC, réitère sa question sur le contrôle sanitaire de l'eau.

Monsieur Pierre PRAICHEUX, indique aux membres de la CLIS que Madame Véronique ROBAUX, est en charge du dossier à l'ARS.

Monsieur Nicolas EVRARD, interroge sur les enjeux fonciers industriels et sur les besoins pour SGL CARBON. Il s'agit d'une réflexion portée sur vingt ans dans le cadre du SCOT. Il confirme que le foncier industriel, dans la vallée, va être un sujet sensible car il devient un bien rare.

Monsieur Pierre PRAICHEUX, indique qu'une consommation foncière nécessiterait au préalable de faire évoluer les arrêtés préfectoraux. L

4) Bilan de la surveillance de l'air ambiant 2023 - présentation par Madame PONTET, ATMO (voir Power Point joint au compte-rendu et adressé au préalable aux membres de la CLIS)

Madame Sabrina PONTET présente le bilan de la surveillance environnementale sur la matrice « air ambiant » de SGL CARBON sur 2023. Elle présente le contexte régional et le bilan 2023 de la qualité de l'air en Vallée de l'Arve. Elle indique que dans l'air, ce qui est mesuré, c'est la résultante de toutes les émissions. Puis elle présente la surveillance spécifique au site de SGL CARBON. Le suivi est réalisé sur un site sous influence directe de SGL CARBON (site de Passy Chedde) et par comparaison avec les données de la station fixe de Passy. Les suivis montrent le respect des valeurs réglementaires.

Sur le suivi des incidents, ATMO conclut que l'incident du 04 mai (panne du RTO) ne semble pas avoir eu d'impact significatif sur les concentrations de poussières ni sur la station urbaine de Passy, ni sur Passy Chedde. L'impact de l'incident est visible pour les concentrations en HAP.

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, précise qu'il faut tenir compte des nouvelles valeurs limites qui seront applicables en 2030 du fait de la nouvelle directive.

Madame Laurence PRELOT-MATHEY s'interroge sur le traitement des fours Riedhammer, avant la mise en place du système RTO (traitement des fumées par oxydateur thermique).

Monsieur Sylvain COLLET, confirme qu'avant la mise en place du RTO, le traitement des fumées était assuré par l'électrofiltre.

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, ajoute que les émissions correspondent à celles mesurées pendant l'incident. Cela donne une idée de l'importance de ces émissions à cette époque-là .

Madame Céline MONTERO, confirme que sur les quantités émises en poussières totales (2010 : 40 tonnes et à ce jour 2 tonnes), des progrès sont constatés sur le site.

Monsieur Maurice SADZOT, évoque l'arrêt de la troisième station de mesures située près du centre technique communal et demande pour quelle raison a-t-elle été arrêtée ?

Madame Sabrina PONTET lui répond qu'elle effectue la surveillance « air ambiant » pour le compte de SGL CARBON. Initialement la surveillance était effectuée sur 3 stations de mesures. Après trois années, les données sur la station des Granges étaient similaires à la station fixe de Passy, et il a été décidé d'alléger le protocole de suivi en accord avec les services de l'État.

Madame Céline MONTERO, rappelle l'objectif de la prescription de surveillance environnementale au niveau des installations classées : celui de traduire l'impact du site industriel sur son environnement. Elle ajoute , comme a pu le dire Monsieur Sylvain COLLET, que la DREAL surveille par rapport à des points témoins et par rapport à des stations de référence. La station qui marque l'impact est celle de Passy Chedde. Selon le contrôle effectué par Madame Sabrina PONTET, il en ressort peu d'écart entre la station Passy les Granges et la station fixe. En termes de coûts, cela fait rajouter une station alors qu'au niveau de la station fixe, il y a des informations qui permettaient d'avoir ce comparatif. Ceci a permis de retenir seulement ces deux stations, dans la surveillance dédiée à SGL CARBON.

Madame Laurence PRELOT-MATHEY, s'interroge sur les investissements envisagés et notamment l'augmentation de capacité de 50 % du four. Elle souhaite savoir si le four Riedhammer est suffisamment dimensionné.

Monsieur Pierre PRAICHEUX, précise que ces investissements ne sont plus d'actualité.

Monsieur Sylvain COLLET, indique que dans les études projets, des mesures ont été faites en sortie directe du four et des modélisations, pour vérifier si le filtre était capable de traiter les 50 % d'augmentation du four. La réponse est plutôt positive.

Monsieur Pierre PRAICHEUX, indique que les études se poursuivent et qu'il ne faut pas s'arrêter à un essai effectué même s'il est engageant.

Madame Céline MONTERO, ajoute que sur ce projet d'augmentation des capacités, la DREAL a fixé comme principe que le développement du site doit se faire sans augmentation des émissions totales. Elle ajoute que Monsieur Sylvain COLLET a démontré précédemment que le système de traitement mis en place respecte les valeurs limites applicables par l'arrêté préfectoral.

Monsieur Sylvain COLLET indique que dans le projet d'éventuelle extension du four Riedhammer, le dossier administratif correspondant, fera l'objet d'une enquête publique. Ce dernier a été initié avec le bureau VERITAS, pour l'instant en suspens, compte tenu de la baisse d'activité et du fait que le projet soit repoussé au niveau du groupe. Dans le cadre de ce dossier, la partie « impact sur les émissions atmosphériques » est traitée et elle doit être vérifiée pour savoir s'il y a nécessité de la mise en place d'un nouvel RTO pour traiter ces 50 % supplémentaires.

Il précise que ce nouvel RTO aurait aussi un impact sur le montant global du projet puisque ce sont des équipements de traitement de fumée qui sont coûteux. Donc, c'est un point qui est effectivement bien étudié.

Monsieur Maurice SADZOT, questionne sur l'interprétation de l'augmentation des particules fines et des HAP pendant l'hiver.

Madame Sabrina PONTET, lui répond qu'ils sont en grande partie liés au chauffage sur le territoire de la Vallée de l'Arve (des rapports existent sur internet concernant la contribution des HAP et des particules fines en vallée de l'Arve). Notamment, en 2020, une étude complète avait été effectuée, en complément de la surveillance environnementale de SGL CARBON.

Monsieur Maurice SADZOT, demande la raison pour laquelle ce n'est pas écrit dans le rapport.

Madame Sabrina PONTET, lui indique que ce sujet non écrit dans le document présenté fait bien partie du rapport complet d'ATMO sur la surveillance du site SGL CARBON.

Monsieur Maurice SADZOT, s'interroge sur les épisodes de sables sahariens qui ont eu lieu au cours des dernières années et quelle est l'importance de l'impact sur les mesures de particules fines ?

Madame Sabrina PONTET, signale une tendance à la hausse sur 2021-2022 des moyennes annuelles sur les particules dont l'origine est en relation avec les épisodes sahariens. Le résultat se perçoit plus sur les particules PM10 que sur les PM2,5 attribuées davantage à la combustion. Elle ajoute que lors d'un épisode « de poussières sahariennes », le ratio PM10-PM2,5 augmente. Cela permet de bien identifier les épisodes dont les particules PM10 sont majoritaires.

Madame Céline MONTERO, ajoute que le sujet est plus difficile à modéliser, en lien avec les remontées d'air et le réchauffement climatique en altitude. Elle termine par l'impact que ce

point a sur les résultats et sur le fait qu'il est malheureusement impossible d'intervenir sur cette source.

Monsieur Maurice SADZOT, soulève l'importance de cet impact sur les PM10.

Madame Sabrina PONTET, explique que la différence est faite et que la communication d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes, pour les épisodes de pollutions atmosphériques, tient compte du phénomène lorsqu'il est considéré que ce n'est pas seulement un épisode de combustion. Les mesures d'urgence prises dans l'arrêté sont dépendantes du type d'épisode. C'est l'intensité des épisodes de poussières sahariennes qui est difficile à quantifier et à savoir si nous allons nous placer dans le cadre d'un épisode de pollution.

Madame Céline MONTERO, indique que le bilan « Qualité de l'Air » global annuel à l'échelle du territoire sera prochainement mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat de la Haute-Savoie (présenté au coderst du 1^{er} octobre 2024). Dans ce bilan est étudié également la fiabilité des prévisions d'ATMO.

Madame Céline MONTERO, fait remarquer, au niveau collectif, les efforts de SGL CARBON sur le sujet ainsi que les efforts sur la source « chauffage au bois » et la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour améliorer la qualité de l'air, via le PPA.

Monsieur Pierre PRAICHEUX, informe la CLIS du départ de Monsieur Sylvain COLLET. Une passation des dossiers va être assurée entre Madame BECALI et lui-même et en parallèle un recrutement est lancé, avec une embauche dans quelques mois. Il assure vouloir limiter la période de flottement et demande à la CLIS de bien vouloir être compréhensive par rapport à cette situation. Il remercie personnellement devant les membres de la CLIS, Monsieur Sylvain COLLET pour son implication et les progrès apportés sur les sujets traités.

Madame Céline MONTERO, adresse également à Monsieur Sylvain COLLET, les remerciements partagés des membres de cette CLIS.

5) Questions diverses et échanges entre les participants.

En l'absence d'autres questions, Madame Céline MONTERO, UID – DREAL, remercie les participants et lève la séance à 17 h 00.